



## Fédération des Services Publics

Mairie de TOULOUSE - Syndicat CGT

18 rue St Rémésy - 31000 TOULOUSE

Tél. : 05.61.52.53.96 – Fax : 05.34.31.52.44

Mail : [secretariat@cgtmairiedetoulouse.fr](mailto:secretariat@cgtmairiedetoulouse.fr)

# L'éducation fait sa rentrée 2022

Depuis le 1er janvier 2022, la réforme des 1607 h est appliquée. Nous sommes le 1<sup>er</sup> service de la ville ou l'augmentation du temps de travail s'est accompagnée officiellement d'un changement d'organisation : **l'annualisation !**

Cela se fait encore une fois sans organisation, sans anticipation : Des notes de service qui contredisent d'autres notes de service, des informations différentes entre bassins et territoires, des emplois du temps qui ont été modifiés un nombre incalculable de fois ... Le tout sans outil nécessaire pour assurer la transparence et un bon comptage, Chronotime étant obsolète et non étudié pour le faire... **On va encore une fois essayer les plâtres !**

A chaque réunion avec les syndicats, les documents présentés par la direction sont des documents "transitoires" et les chiffres que l'on nous donne sont des "projections chiffrées idéales", sans rapport avec la réalité. Tout cela plonge les agents dans un flou perpétuel, une inquiétude de tous les instants et un profond ras-le-bol. l'ensemble des agents a le sentiment de ne pas être traité avec bienveillance.

Pour justifier ces changements incessants, la mairie, met en avant la lutte contre l'absentéisme et un service public plus performant...

Nous pensons plutôt qu'elle cherche à masquer les vraies raisons à tous ces changements d'organisation : L'absence de recrutements statutaires d'agents, le démantèlement du service public, la marche progressive vers la privatisation,...

### **Lors de la réunion du 30 juin 2022 entre les organisations syndicales et la direction du service éducation, de nouvelles informations ont été communiquées :**

**TEMPS DE TRAVAIL** : La Direction du service nous a confirmé que les AT à temps partiel seront annualisés comme les ATSEM et auront leurs plannings lors de la pré-rentrée soit le 22 août 2022. Ces plannings seront fait **chaque année** selon la variabilité des jours fériés.

Pour les temps partiels de droits, ils ne sont pas annualisés et une réflexion est en cours sur le sujet à la DGRH.

Les 2 jours de fractionnement ne seront pas visible sur les plannings – Ils seront **soi disant** au libre choix de l'agent !

### **CONGES DE MALADIE et leur impact sur les plannings annualisés ,3 cas de figure :**

- un agent en congés de maladie sur un jour travaillé : les heures initialement prévues sont considérées comme faites

- un agent en congés de maladie sur ses congés annuel : l'agent voit son congé reporté

- un agent en congés de maladie sur jour non travaillé (OTT) / Il n'est pas tenu de fournir un arrêt. S'il le fait quand même, il se fera impacter d'un jour de carence ainsi que sur le régime indemnitaire...

**POOL VOLANT** : La règle instaurée en 2017, soit un volant par groupe scolaire, n'est plus assurée (Les volants actuels sont sur des longs remplacements), il n'y a plus de pool disponible.

**REPAS CANTINE** : Dans le cadre d'une mise en conformité avec l'URSSAF, le maire a décidé de faire payer le repas aux adjoints des services techniques puisqu'ils ne sont pas considérés comme en nécessités de service contrairement aux ATSEM.

La réglementation considère le repas comme un avantage en nature.... **Magnifique avantage !**  
La cotisation prélevée aux agents sera versée à l'URSSAF et s'appliquera dès le mois de juillet.  
les repas cantine du personnel chargé de la restauration scolaire seront donc à la charge des agents : 0,48 € pour les AT titulaires et 1 € pour les contractuels  
Dès la fiche de paie de septembre, vous paierez rétroactivement les repas de juillet, en octobre, ceux du mois d'août, en novembre, ceux de septembre, etc. (M-2)  
Vous ne pourrez pas bénéficier de tickets restaurant sauf préconisation médicale.

**Qui peut le moins doit le plus !**

### **RAPPORT D INSPECTION SANTE SECURITE :**

Pour être en conformité avec les préconisations territoriales, l'ACFI (agent chargé d'assurer une fonction d'inspection) a pour mission de prévenir les risques professionnels concernant l'hygiène et la sécurité au travail.

Il a été évalué comme diagnostic, entre autre :

- de fournir des assises adaptées à nos postes,
- de mettre en place de nouvelles pratiques en restauration scolaire,...

Des projets en lien avec la transition écologique seront instaurés :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Présentation d'un répertoire de bonnes pratiques (balance connectée, déchets triés à la source, compostés ou collectés,...)
- En projet : Remplacement des barquettes plastique par des contenants alimentaires en inox.

Les agents seront concertés pour faire d'éventuels retours. Un appel à candidature sera lancé pour participer à cette concertation. Nous vous encourageons à y participer.

Ces réformes se mettront en place, à terme, en juillet 2024 dans les ADL et en septembre 2024 dans les écoles.

Toutes les pratiques envisagées ne seront peut-être pas appliquées partout de la même façon en fonction des structures. Il est regrettable qu'encore une fois, tout ne soit pas uniformisé.

### **DIVERS :**

Un plan de communication sera mis en place par le service au travers d'**une note de service TRES EXPLICITE et valable pour toutes les écoles pour le 22 août** : modalité des plannings, note sur temps de travail, restauration, etc.

A ce jour aucune cohésion sur les différents territoires en ce qui concerne les missions des AT, qui peuvent varier d'une structure à l'autre. Nous souhaitons voir figurer des fiches de poste actualisées qui pourront être affichées dans chaque structure dès la rentrée de septembre 2022.

**MANQUE DE PERSONNEL :** Au lieu de recruter du personnel pour palier les absences, la mairie préfère déshabiller Pierre pour habiller Paul. On use petit à petit les agents mais juste assez pour éviter qu'ils tombent malades et s'absentent du service.

### **Revendications de la CGT :**

- Une fiche de poste pour chaque agent.
- Une cohésion sur les différents territoires concernant les plannings et l'information.
- Travailler moins pour travailler tous et travailler mieux : la semaine de 32 heures.
- Une meilleure gestion de l'organisation.
- Du respect pour les agents du service public.
- Des recrutements statutaires.

Depuis plus de 2 ans, toutes les craintes dont la CGT vous faisaient part à travers ses tracts et ses appels à mobilisations se sont révélées fondées.

### **Rejoignez nous - Adhérez à la CGT !**

**Faisons ensemble gagner de nouveaux droits aux agents pour travailler mieux, travailler moins et travailler tous !**

